

Les performances du tri en Point d'Apport Volontaire

En 2019, 71,42 tonnes de verres ont été triées sur ST OUEN DU TILLEUL

Quant aux papiers et cartonnettes, 40,86 tonnes ont été déposées dans les colonnes d'apport volontaire.

sur le territoire des communautés de communes gérées par le SDOMODE, les moyennes sont de :
- 34 kg par habitant / an pour les verres
- 15 kg par habitant / an pour les fibreux

Grâce à ce geste quotidien de tri des Audoéniens, Audoéniennes, 63 381 bouteilles en verre et 33,07 tonnes de papiers recyclés ont pu être ainsi fabriqués.

BON À SAVOIR...

Le recyclage d'une tonne triée de cartonnettes permet d'économiser 1,4 tonne de bois



1 tonne triée de verre permet de fabriquer 2 140 bouteilles en verre



Le traitement des déchets et le vidage des colonnes d'apport volontaire relèvent de la compétence du SDOMODE : Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département.

À ce jour, 5 Point(s) d'Apport Volontaires (est) sont situé(s) sur le territoire communal pour accueillir les papiers ^{et/ou} cartonnettes ; ce nombre est susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation actuelle des points.

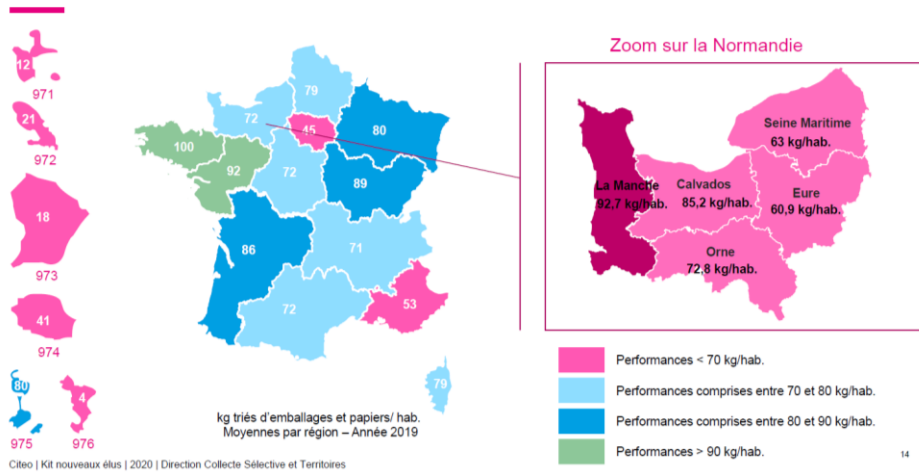


Les papiers et cartonnettes triés en colonnes d'apport volontaire sont apportés au centre de tri du SDOMODE situé à Pont-Audemer où ils seront triés, puis envoyés chez les recycleurs. A titre, d'exemple, le papier est recyclé dans les Vosges, les cartonnettes sont recyclées par Veolia.

En ce qui concerne les ordures ménagères collectées à ST OUEN DU TILLEUL, elles sont déposées sur un des quais de transfert du SDOMODE afin d'être acheminées par camion vers les sites de traitements comme le Centre d'Enfouissement (CETRAVAL) situé sur la commune de Malleville sur le Bec.

Les bacs et sacs jaunes collectés sont aussi acheminés vers les quais de transfert du SDOMODE avant d'être dirigés vers le centre du tri situé au Havre.

Une performance de tri très hétérogène selon les régions



Le SDOMODE gère les 17 déchetteries des territoires adhérents. Cette gestion mutualisée a pour principal avantage d'offrir à tous les habitants de l'Ouest de l'Eure un service identique et de qualité, ainsi qu'un accès à la déchetterie la plus proche de chez eux. Les Audoéniens, Audoéniennes peuvent aller aussi bien à la déchetterie de proximité : Amfreville la Campagne, Grand Bourgheroulde, Bourg-Achard ou Trouville la Haule.



Pour connaître la destination d'un déchet, nous vous invitons à télécharger l'application le « guide du tri CITEO » sur votre smartphone.

Au 1^{er} juin 2020, le SDOMODE a lancé l'extension des consignes du tri ; depuis cette date, tous les emballages plastiques peuvent être introduits dans le bac au couvercle jaune.



Le tri + simple

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

Consignes détaillées et emplacement des colonnes de tri :

www.sdomode.fr

Un doute ? Une question ?

02.32.43.14.75

DANS LE BAC OU SAC JAUNE



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Briques alimentaires, sacs et films, emballages métalliques



Pots, barquettes, sachets, tubes, berlingots...

COLONNE DE TRI
Tous les emballages en verre



Bouteilles, canettes et bocaux



Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)



Flacons et autres... (crème de soins, parfum, sirop...)

COLONNE DE TRI
Tous les papiers et emballages en carton



Journaux, catalogues, prospectus



Courriers, enveloppes, livres



Cahiers, bloc-notes et impressions



Tous les emballages en carton

Nous vous proposons quelques alternatives permettant la réduction des déchets :

Le compostage individuel :

Si vous détenez un peu de terrain, il vous est possible d'installer un composteur ; ce procédé permet de réduire d'environ 30% le poids de votre bac d'ordures ménagères.

En principe, tout ce qui est produit par la nature peut être composté :

- Dans la cuisine ► épluchures de légumes, restes d'aliments, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs écrasées, etc.
- Dans la maison ► les bouquets de fleurs, les plantes d'intérieur, les cendres de bois, les cheveux, les poils et plumes, etc.
- Dans le jardin ► les coupes de gazon, les feuilles mortes, les branches et résidus de taille de haies, les restes du potager, etc.

La communauté de communes Roumois Seine est en mesure de vous procurer un composteur ; pour tout renseignement veuillez contacter le service : servicedechets@roumoiseine.fr ou 02.32.87.63.42

L'achat de volailles :



ces animaux avaleront une grande quantité de vos déchets organiques tout en vous fournissant des œufs, sous les yeux admiratifs et curieux des enfants.

Information relative à la situation sanitaire :

Les mouchoirs, gants et masques à usage unique sont à déposer dans les ordures ménagères, dans un sac plastique fermé pendant 24 heures avant de les présenter à la collecte.

Collecte des déchets en cas de circulation routière difficile pendant la période hivernale

Un épisode neigeux peut engendrer des perturbations sur la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

Le règlement de collecte du service prévoit la règle suivante :

lorsque les bacs n'ont pas été collectés à cause des intempéries, laissez les sorti pendant 48 heures ; au-delà de ce délai, il faut les rentrer, ils seront alors collectés lors du passage normal suivant. Cette règle s'applique uniquement dans cette situation précise et exceptionnelle ; en dehors de ce contexte, le Règlement Sanitaire Départemental ainsi que le règlement de pré-collecte et de collecte de la Communauté de communes Roumois Seine s'appliquent.

Si votre bac destiné aux déchets valorisables (couvercle jaune) est plein et que vous n'avez pas de possibilité de stockage, déposez les déchets dans le bac à ordures ménagères voire dans un sac à poubelles (noir) ; lors de condition exceptionnelle, nous demandons aux ripeurs un assouplissement du règlement et de collecter les sacs d'ordures ménagères qui sont présentés à côté du bac.

Quelle que soient les circonstances, il est indispensable de faire preuve de tolérance et de bon sens : la sécurité des agents qui assurent la collecte est primordiale.